



Programme "éducation et formation tout au long de la vie" (EFTLV)

Guide 2011

Deuxième partie: Sous- Programmes et actions



INDEX DES PROGRAMMES ET ACTIONS

PROGRAMMES SECTORIELS	4
<i>Quels en sont les objectifs?</i>	4
COMENIUS	5
<i>Quels sont les objectifs?</i>	5
<i>Qui peut participer?</i>	5
<i>Quels types d'activités?</i>	7
<i>Quelles sont les actions COMENIUS?</i>	7
ERASMUS	8
<i>Quels sont les objectifs?</i>	8
<i>Qui peut participer?</i>	9
<i>Quels types d'activités?</i>	10
<i>Quelles sont les actions ERASMUS?</i>	11
LEONARDO DA VINCI	12
<i>Quels sont les objectifs?</i>	12
<i>Qui peut participer?</i>	13
<i>Quels types d'activité?</i>	14
<i>Quelles sont les actions Leonardo da Vinci?</i>	14
GRUNDTVIG	15
<i>Quels sont les objectifs?</i>	15
<i>Qui peut participer?</i>	15
<i>Quels types d'activité?</i>	16
<i>Quelles sont les actions GRUNDTVIG?</i>	17
LE PROGRAMME TRANSVERSAL	18
<i>Quels sont les objectifs?</i>	18
COOPERATION POLITIQUE ET INNOVATION DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (ACTIVITE CLE 1)	19
<i>Quels types d'activité?</i>	19
<i>Quelles sont les actions de la coopération politique et de l'innovation dans le secteur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie?</i>	20
LANGUES (ACTIVITE CLE 2)	21
<i>Quels types d'activités?</i>	21
<i>Quelles sont les actions Langues?</i>	21
DEVELOPPEMENT DE CONTENUS, SERVICES, PEDAGOGIES ET PRATIQUES INNOVANTS BASES SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (ACTIVITE CLE 3)	22
<i>Quels types d'activité?</i>	22
<i>Quelles sont les actions TIC?</i>	22
DIFFUSION ET EXPLOITATION DES RESULTATS DES ACTIONS SOUTENUES PAR LE PROGRAMME ET LES PRECEDENTS PROGRAMMES ASSOCIES ET ECHANGES DE BONNES PRATIQUES (ACTIVITE CLE 4)	23
<i>Quels sont les objectifs?</i>	23
<i>Quels types d'activité?</i>	23
<i>Comment les activités de l'Action clé 4 s'accordent-elles avec les activités de diffusion et d'exploitation des autres domaines du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie?</i>	24
<i>Quelles sont les actions de diffusion et d'exploitation des résultats?</i>	24

<i>PROGRAMME JEAN MONNET</i>	25
<i>Quels sont les objectifs?</i>	25
<i>Qui peut participer?</i>	25
<i>Quels types d'activité?</i>	26
<i>Quelles sont les actions Jean Monnet?</i>	27



PROGRAMMES SECTORIELS

Quels en sont les objectifs?

- (a) le programme **Comenius** répond aux besoins en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les participants à l'enseignement préscolaire et scolaire jusqu'à la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, ainsi que des établissements et organismes dispensant cet enseignement;
- (b) le programme **Erasmus** répond aux besoins en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les participants à l'enseignement supérieur et à l'enseignement et la formation professionnels de niveau tertiaire, quelle que soit la durée de leur formation ou leur qualification, y compris les études doctorales. Il s'adresse également aux établissements et organismes dispensant ou facilitant ces types d'enseignement et de formation;
- (c) le programme **Leonardo da Vinci** répond aux besoins en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les participants à l'enseignement et à la formation professionnels de niveau autre que tertiaire, ainsi que des établissements et organismes dispensant ou facilitant cet enseignement et cette formation;
- (d) Le programme **Grundtvig** répond aux besoins en matière d'enseignement et de formation des participants à toutes les formes d'enseignement non professionnel pour adultes, de type formel, non-formel ou informel, ainsi que des établissements et organismes dispensant ou facilitant cet enseignement.

Des **visites préparatoires** peuvent être mises en place en vue du montage d'actions dans ces quatre programmes.



COMENIUS

Quels sont les objectifs?

Objectifs spécifiques:

- Favoriser parmi les jeunes et le personnel éducatif la connaissance et une meilleure compréhension de la diversité des cultures et des langues européennes, ainsi que de la valeur de cette diversité.
- Aider les jeunes à acquérir les qualifications et les compétences vitales de base qui sont nécessaires à leur développement personnel, à leur activité professionnelle future et à une citoyenneté européenne active.

Objectifs opérationnels:

- Améliorer la qualité et accroître le volume de la mobilité des élèves et des membres du personnel éducatif dans les différents États membres.
- Améliorer la qualité et accroître le volume des partenariats entre écoles d'États membres différents, de manière à faire participer au moins 3 millions d'élèves à des activités éducatives conjointes pendant la durée du programme.
- Encourager l'apprentissage des langues vivantes étrangères.
- Soutenir le développement de contenus, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC.
- Améliorer la qualité et la dimension européenne de la formation des enseignants.
- Soutenir l'amélioration des approches pédagogiques et de la gestion des écoles.

Qui peut participer?

En pratique, toute personne impliquée dans l'éducation scolaire

- Les élèves de l'enseignement scolaire, jusqu'au niveau de fin d'études de l'enseignement secondaire supérieur
- Les écoles, tel que spécifié par les États membres, de l'enseignement préélémentaire à la fin de l'enseignement secondaire supérieur
- Les enseignants et les autres catégories de personnel de ces écoles
- Les associations, organismes à but non lucratif, ONG et représentants des parties concernées par l'éducation scolaire
- Les personnes et organismes responsables de l'organisation et de la mise en œuvre de l'enseignement aux niveaux local, régional et national
- Les centres de recherche et organismes concernés par les questions d'éducation et de formation tout au long de la vie
- Les établissements d'enseignement supérieur
- Les organismes fournissant des services d'orientation, de conseil et d'information

Règles spécifiques d'éligibilité:

Les établissements participant au Programme Comenius doivent être implantés dans d'un pays participant au Programme PEFTLV et figurer sur la liste des écoles éligibles définies par leurs autorités nationales

(http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/comenius/school_en.html)

Veillez aussi prendre en compte les cas spécifiques suivants:

1) Les établissements dépendant des autorités nationales d'un autre pays: lycées français, écoles allemandes, écoles des Forces armées britanniques: Les autorités nationales responsables aux plans administratif, financier et pédagogique de l'établissement concerné décideront quels sont les établissements éligibles pour participer au programme. Ce principe implique les dispositions suivantes:

- La participation des «écoles nationales» situées dans un pays différent sera financée par le budget Comenius du pays responsable («pays d'origine»).
- Ces écoles nationales peuvent participer à tout type d'activité Comenius. Les règles s'appliquant aux écoles éligibles dans leur pays responsable leur seront également appliquées.

2) Etablissements spécialisés

Il revient aux autorités nationales du pays où ils se situent de décider de la participation d'autres établissements tels que les établissements privés pour expatriés ou ceux réservés à des minorités, etc.

3) Ecoles européennes

Les Écoles européennes sont des établissements officiels contrôlés conjointement par les gouvernements des États membres de l'Union européenne. Ces écoles sont éligibles à participer au programme Comenius. Elles doivent déposer leur candidature dans le pays où elles se situent et sont soumises à la même procédure de sélection que les établissements locaux. Dans le cas de la Belgique, les trois Agences nationales devront prendre en commun les dispositions appropriées. Les écoles européennes sont soumises aux mêmes règles que les établissements éligibles du pays où elles sont implantées. Toutefois, leur participation soit comme coordinateur soit comme partenaire est limitée à une école européenne par partenariat. Les personnels des Écoles européennes peuvent participer à des actions de formation continue Comenius dans les mêmes conditions que les personnels d'autres écoles éligibles.

Quels types d'activités?

Les actions suivantes sont soutenues par le programme Comenius:

- la **mobilité des personnes vers un autre pays européen** qui peut inclure:
 - les échanges d'élèves et de membres du personnel dans le contexte d'un projet ou d'un partenariat;
 - la participation à des formations destinées aux enseignants et aux autres membres du personnel éducatif;
 - des visites préparatoires aux activités de partenariats d'écoles, de réseaux et de projets multilatéraux;
 - l'assistantat pour les futurs enseignants
- le développement de **partenariats entre écoles** de différents pays européens, en vue de développer des projets d'apprentissage communs en faveur des élèves et de leurs enseignants
- les **partenariats Comenius Regio** qui associent des autorités locales et régionales impliquées dans l'éducation scolaire. L'objectif est d'enrichir l'offre d'éducation des jeunes scolaires en soutenant la coopération entre autorités éducatives, établissements d'enseignement et autres dispensateurs de formation dans diverses régions européennes.
- l'initiative **eTwinning** profite des possibilités offertes par Internet et les media électroniques pour promouvoir la coopération européenne des écoles, les apprentissages collaboratifs et la pédagogie de projet
- les **projets multilatéraux** qui visent à développer, promouvoir et diffuser de nouveaux programmes d'enseignement, contenus de formation pour enseignants, matériels et méthodes d'enseignement. Les projets multilatéraux peuvent aussi viser à établir un cadre pour l'organisation de la mobilité des apprentis maîtres
- les **réseaux multilatéraux** qui visent à promouvoir la coopération européenne et l'innovation dans des domaines thématiques spécifiques d'importance particulière pour l'éducation scolaire dans le contexte européen
- les **mesures d'accompagnement** qui visent à soutenir des activités variées qui contribuent clairement à réaliser les objectifs du programme Comenius.

Quelles sont les actions COMENIUS?

- COMENIUS: Visites préparatoires
- COMENIUS: Assistanats (Assistants)
- COMENIUS: Assistanats (Écoles d'accueil)
- COMENIUS: Formation continue des enseignants et autres personnels éducatifs
- COMENIUS: Projets multilatéraux partenariats scolaires
- COMENIUS: Projets bilatéraux partenariats scolaires
- COMENIUS: Partenariats Regio
- COMENIUS: Projets multilatéraux
- COMENIUS: Réseaux multilatéraux
- COMENIUS: Mesures d'accompagnement
- eTwinning



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme

GUIDE LLP 2011 2EME PARTIE



ERASMUS

Établi en 1987, Erasmus est le programme phare européen d'éducation et de formation dans les domaines de la mobilité et de la coopération dans l'enseignement supérieur à travers l'Europe. Ses diverses actions s'adressent non seulement aux étudiants qui souhaitent étudier ou travailler à l'étranger, mais aussi aux professeurs de l'enseignement supérieur et aux autres personnels, y compris d'entreprises, désireux d'enseigner à l'étranger, ainsi qu'aux personnels de l'enseignement supérieur souhaitant se former à l'étranger. Erasmus apporte également son soutien aux établissements d'enseignement supérieur qui désirent collaborer dans des programmes intensifs, des réseaux académiques et des programmes multilatéraux, ainsi que développer des relations avec le monde économique.

Quels sont les objectifs?

Objectifs spécifiques

- Soutenir la réussite d'un Espace européen de l'enseignement supérieur.
- Renforcer la contribution de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle supérieure au processus d'innovation.

Objectifs opérationnels

- Améliorer la qualité et accroître le volume de la mobilité des étudiants et du personnel enseignant dans toute l'Europe, afin d'atteindre d'ici 2012 un objectif d'au moins 3 millions de participants à la mobilité des étudiants dans le cadre du programme Erasmus et des programmes qui l'ont précédé.
- Améliorer la qualité et accroître le volume de la coopération multilatérale entre les établissements d'enseignement supérieur en Europe.
- Accroître le degré de transparence et de compatibilité entre les diplômes de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle obtenus en Europe.
- Améliorer la qualité et accroître le volume de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises.
- Faciliter le développement et le transfert de pratiques innovantes dans l'éducation et la formation du niveau tertiaire, y compris leur transfert entre pays participants.
- Soutenir le développement de contenus, services, pédagogies et pratiques innovants basés sur les technologies de l'information et des communications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.



Qui peut participer?

- Les étudiants et stagiaires dans tous les domaines de l'enseignement et de la formation de niveau tertiaire
- Les établissements d'enseignement supérieur, tels que spécifiés par les États membres et autres pays participants
- Les enseignants, formateurs et autres catégories de personnel des ces établissements
- Personnel des entreprises impliqué dans des activités d'enseignement
- Les associations et représentants des personnes impliquées dans l'enseignement supérieur, y compris les associations d'étudiants, d'universités ou d'enseignants/de formateurs concernées
- Les entreprises, partenaires sociaux et autres représentants de la vie professionnelle
- Les organismes publics et privés, y compris les associations à but non lucratif et les ONG, organisant et dispensant des enseignements et des formations aux niveaux local, régional et national
- Les centres de recherche et organismes concernés par les questions d'éducation et de formation tout au long de la vie
- Les organismes fournissant des services d'orientation, de conseil et d'information

Règles d'éligibilité spécifiques:

- Pour pouvoir participer au programme, les établissements d'enseignement supérieur doivent être titulaires de la Charte universitaire Erasmus. Toutefois, le programme Erasmus est ouvert à une grande variété d'acteurs (entreprises, partenaires sociaux, centres de recherche, etc.) définis dans l'article 20 de la Décision du Parlement européen et du Conseil établissant le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie. Il ne leur est bien sûr pas demandé de solliciter une Charte universitaire Erasmus pour organiser des placements d'étudiants ou pour participer à des projets multilatéraux, réseaux ou mesures d'accompagnement
- Pour ce qui concerne les placements étudiants Erasmus, les établissements d'enseignement supérieur doivent être titulaires de la Charte universitaire Erasmus élargie (voir détails dans la fiche spécifique) et les consortia de placements doivent être titulaires d'un Certificat d'habilitation à l'organisation des stages.
- Au cours de ses études, une personne peut bénéficier au maximum de trois bourses Erasmus: une pour une période d'étude et une pour un placement.
- Pour la mobilité, au moins le pays d'envoi ou celui d'accueil doit être un État membre.
- Dans un consortium, au moins un des organismes doit provenir d'un État membre.



Quels types d'activités?

- La mobilité des personnes¹ peut inclure:
 - la mobilité des étudiants en vue d'étudier dans un établissement d'enseignement supérieur dans un autre pays participant (Étudiants Erasmus)²;
 - la mobilité des étudiants en vue d'effectuer un stage dans une entreprise, un centre de formation, un institut de recherche ou tout autre organisme dans un autre pays participant (Étudiants Erasmus);
 - la mobilité du personnel enseignant des établissements d'enseignement supérieur ou de membres du personnel d'entreprises invités à remplir des missions d'enseignement dans des établissements d'enseignement supérieur dans un autre pays participant;
 - la mobilité du personnel enseignant et autre des établissements d'enseignement supérieur en vue de participer à une formation dans un autre pays participant;
 - Les programmes linguistiques intensifs Erasmus pour l'accueil des étudiants dans les pays où sont parlées des langues peu utilisés et enseignées;
 - les programmes intensifs Erasmus organisés sur une base multilatérale.
- Les projets multilatéraux ayant, entre autres, comme objectifs l'innovation, l'expérimentation et l'échange de bonnes pratiques dans les domaines mentionnés dans les objectifs spécifiques et opérationnels. Les projets doivent viser à développer et mettre en œuvre des programmes d'étude, développer des stratégies visant à moderniser un aspect spécifique de l'enseignement supérieur, promouvoir la coopération entre l'enseignement supérieur et les entreprises, traiter les questions clés du développement de campus virtuels.
- Les réseaux («réseaux universitaires Erasmus») impliquant des établissements d'enseignement supérieur et autres organismes, représentant une discipline ou un domaine interdisciplinaire visant à développer de nouveaux concepts et de nouvelles compétences.
- Les initiatives qui, bien que non éligibles dans le cadre des autres actions du programme Erasmus, contribuent clairement à réaliser les objectifs de ce programme (mesures d'accompagnement).
- Les visites préparatoires qui aident à établir des contacts avec des partenaires prospectifs en vue de développer une coopération plus étroite.

¹ Un soutien peut également être apporté aux établissements d'enseignement supérieur et aux entreprises des pays d'origine et d'accueil en vue de mesures destinées à garantir la qualité à toutes les étapes de l'organisation de la mobilité, y compris les cours de langues préparatoires ou de remise à niveau.

² 1) étudiants de l'enseignement supérieur qui, inscrits au moins en deuxième année, effectuent un séjour d'étude dans un autre état participant dans le cadre de l'action de mobilité du programme Erasmus, qu'ils aient ou non bénéficié d'un soutien financier de ce programme. Ces séjours doivent être entièrement reconnus par les accords interinstitutionnels entre les établissements d'origine et d'accueil. 2) étudiants inscrits dans des programmes de Masters communs, et participant à la mobilité. 3) étudiants de l'enseignement supérieur participant à des stages.



Quelles sont les actions ERASMUS?

Conditions préalables

- Charte universitaire Erasmus
- Certificat d'habilitation à l'organisation des stages

Actions

- ERASMUS: Visites préparatoires
- ERASMUS: Organisation de la mobilité
- ERASMUS: Mobilité des étudiants à des fins d'études
- ERASMUS: Mobilité des étudiants à des fins de placement en entreprise
- ERASMUS: Mobilité des personnels - Missions d'enseignement pour le personnel enseignant d'établissements d'enseignement supérieur et des personnels d'entreprise invités
- ERASMUS: Mobilité des personnels - Formation des personnels des établissements d'enseignement supérieur, en entreprise ou en établissement d'enseignement supérieur
- ERASMUS: Cours intensifs de langues
- ERASMUS: Programmes intensifs
- ERASMUS: Réseaux académiques
- ERASMUS: Projets multilatéraux
- ERASMUS: Mesures d'accompagnement



LEONARDO DA VINCI

Quels sont les objectifs?

Objectifs spécifiques

- Soutenir les participants à des activités de formation et de perfectionnement professionnel dans l'acquisition et l'utilisation de connaissances, compétences et qualifications, afin de faciliter le développement personnel.
- Favoriser l'amélioration en termes de qualité et d'innovation des systèmes, institutions et pratiques de l'enseignement et de la formation professionnels.
- Rendre plus attrayants l'enseignement et la formation professionnels ainsi que la mobilité individuelle et celle des employeurs, et faciliter la mobilité des stagiaires.

Objectifs opérationnels

- Améliorer la qualité et accroître le volume de la mobilité européenne des personnes impliquées dans l'éducation et la formation professionnelles initiales, ainsi que dans la formation continue, de manière à atteindre au moins 80 000 stagiaires en entreprise par an à la fin du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.
- Améliorer la qualité et accroître le volume de la coopération entre les établissements ou organismes offrant des possibilités d'apprentissage, les entreprises, les partenaires sociaux et tous les autres organismes pertinents en Europe.
- Faciliter le développement de pratiques innovantes dans l'enseignement et la formation professionnels autre que du niveau tertiaire, y compris leur transfert entre pays participants.
- Améliorer la transparence et la reconnaissance des diplômes et compétences, y compris lorsque ceux-ci sont obtenus par un apprentissage non formel ou informel.
- Encourager l'apprentissage des langues vivantes étrangères.
- Soutenir le développement de contenus, services, pédagogies et pratiques innovants pour la formation tout au long de la vie basés sur les technologies de l'information.



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme

GUIDE LLP 2011 2EME PARTIE

Qui peut participer?

- Les apprenants engagés dans une forme quelconque d'enseignement ou de formation professionnels, à l'exception du niveau tertiaire
- Les personnes sur le marché du travail
- Les institutions et organismes offrant des possibilités d'apprentissage dans les domaines couverts par le programme Leonardo da Vinci
- Les enseignants, formateurs et autres catégories de personnel de ces institutions ou organismes
- Les associations et représentants des personnes impliquées dans l'enseignement et la formation professionnels, notamment les associations de stagiaires, de parents et d'enseignants
- Les entreprises, partenaires sociaux et autres représentants de la vie active, notamment les chambres de commerce et autres chambres représentatives des métiers
- Les organismes fournissant des conseils et des services d'orientation et d'information liés à tout aspect de l'éducation et de la formation tout au long de la vie
- Les personnes et les organismes responsables de systèmes et de politiques concernant tout aspect de l'éducation et de la formation professionnels aux niveaux local, régional et national
- Les centres de recherche et organismes concernés par les questions d'éducation et de formation tout au long de la vie
- Les établissements d'enseignement supérieur
- Les organisations à but non lucratif, les organisations bénévoles et les ONG

Quels types d'activité?

Les actions suivantes sont soutenues par le programme Leonardo da Vinci:

- La mobilité des personnes³ peut inclure:
 - les placements transnationaux dans des entreprises ou des organismes de formation;
 - les placements et échanges visant au développement professionnel des formateurs et conseillers d'orientation, des personnes responsables de centres de formation ou de la planification de la formation et de l'orientation professionnelle au sein des entreprises.
- Les partenariats axés sur des thèmes d'intérêt commun aux organismes participants.
- Les projets multilatéraux, en particulier ceux qui visent à améliorer les systèmes éducatifs en s'intéressant au transfert de l'innovation impliquant l'adaptation linguistique, culturelle et juridique de produits et processus novateurs développés dans différents contextes aux besoins nationaux.
- Les projets multilatéraux visant à améliorer les systèmes éducatifs en s'intéressant au développement de l'innovation et aux bonnes pratiques.
- Les réseaux thématiques d'experts et d'organismes travaillant sur des questions spécifiques liées à l'enseignement et à la formation professionnels.
- Les visites d'étude et préparatoires aux activités de mobilité, de partenariat, de projet ou de réseau.
- Les autres initiatives visant à promouvoir les objectifs du programme Leonardo da Vinci («mesures d'accompagnement»).

Quelles sont les actions Leonardo da Vinci?

Condition préalable

- Certificat mobilité Leonardo da Vinci Actions
- LEONARDO DA VINCI: FPI (Formation professionnelle initiale)
- LEONARDO DA VINCI: PMT (Personnes sur le marché du travail)
- LEONARDO DA VINCI: VETPRO (Professionnels de l'enseignement et de la formation professionnels)
- LEONARDO DA VINCI: Partenariats
- LEONARDO DA VINCI: Transfert de l'innovation
- LEONARDO DA VINCI: Développement de l'innovation
- LEONARDO DA VINCI: Réseaux
- LEONARDO DA VINCI: Mesures d'accompagnement

³ Dans le cadre de l'organisation et du soutien à d'une telle mobilité, les mesures préparatoires nécessaires, y compris la préparation linguistique, doivent être adoptées et il convient de veiller à ce que les personnes en mobilité bénéficient d'un suivi et d'un soutien appropriés.



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme

GUIDE LLP 2011 2EME PARTIE



GRUNDTVIG

Quels sont les objectifs?

Objectifs spécifiques

- Répondre au défi éducatif posé par le vieillissement de la population en Europe.
- Contribuer aux possibilités offertes aux adultes d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences.

Objectifs opérationnels

- Améliorer la qualité et l'accessibilité de la [mobilité](#) européenne des personnes impliquées dans [l'éducation des adultes](#) et en accroître le volume pour faire en sorte que, d'ici 2013, au moins 7 000 personnes par an puissent en profiter.
- Améliorer la qualité de la coopération entre les organismes d'éducation des adultes en Europe et l'intensifier.
- Aider les personnes issues de groupes sociaux vulnérables et qui vivent dans des contextes sociaux marginaux, en particulier les personnes âgées et celles qui ont quitté l'enseignement sans avoir obtenu de qualifications de base, afin de leur offrir une alternative et de leur permettre d'accéder à l'éducation des adultes.
- Faciliter la mise au point de pratiques innovantes dans le domaine de l'éducation des adultes et leur transfert, y compris entre pays participants.
- Soutenir le développement de contenus, services, pédagogies et pratiques innovants pour l'éducation et la formation tout au long de la vie basés sur les technologies de l'information et de la communication.
- Améliorer les approches pédagogiques et la gestion des organismes d'éducation des adultes.

Qui peut participer?

- Les apprenants adultes
- Les établissements et organismes offrant aux adultes des possibilités d'apprentissage de type formel, non-formel ou informel,
- Les enseignants et autres catégories de personnel de ces établissements ou organismes
- Les établissements impliqués dans la formation initiale ou continue des membres du personnel du secteur de l'éducation des adultes
- Les associations et représentants des personnes impliquées dans l'éducation des adultes, notamment les associations d'apprenants et d'enseignants
- Les organismes fournissant des conseils et des services d'orientation et d'information liés à tout aspect de l'éducation des adultes
- Les personnes et les organismes responsables de systèmes et de politiques concernant tout aspect de l'éducation des adultes aux niveaux local, régional et national



- Les centres de recherche et organismes concernés par les questions d'éducation des adultes
- Les entreprises
- Les organismes à but non lucratif, les organisations bénévoles, les organisations non gouvernementales (ONG)
- Les établissements d'enseignement supérieur impliqués dans l'éducation des adultes

Quels types d'activité?

Les actions suivantes sont soutenues par le programme Grundtvig:

- La mobilité des personnes⁴, comprend la formation continue, les visites, l'assistanat et les échanges de personnels participant à l'éducation des adultes. S'y ajoutent les possibilités pour les apprenants adultes de participer à des ateliers Grundtvig, à des partenariats d'apprentissage et à des projets de volontariat senior dans le cadre de l'initiative Grundtvig pour le volontariat en Europe des seniors ("GIVE")
- Les partenariats axés sur des thèmes d'intérêt commun aux organismes participants ("les partenariats d'apprentissage").
- Les projets multilatéraux destinés à améliorer les systèmes éducatifs pour adultes par la mise au point et le transfert de l'innovation et de bonnes pratiques.
- Les réseaux thématiques d'experts et d'organisations («réseaux Grundtvig»), travaillant en particulier sur:
 - le développement de l'éducation des adultes dans la discipline, la spécialité ou l'aspect de gestion auxquels ils sont liés;
 - l'identification, l'amélioration et la diffusion des bonnes pratiques et innovations pertinentes;
 - l'aide en matière de contenu à des projets et partenariats créés par d'autres et la facilitation de l'interactivité entre ces projets et partenariats;
 - la promotion de l'analyse des besoins et du contrôle de la qualité dans le secteur de l'éducation des adultes.
- Les visites préparatoires: bourse de mobilité permettant au représentant d'un organisme de participer à un séminaire de contact ou à une réunion avec des partenaires prospectifs.
- Les autres initiatives visant à promouvoir les objectifs du programme Grundtvig («mesures d'accompagnement»).

⁴ Dans le cadre de l'organisation et du soutien à l'organisation de cette mobilité, les mesures préparatoires nécessaires doivent être adoptées et il convient de veiller à ce que les personnes en mobilité bénéficient du suivi et du soutien appropriés.



Quelles sont les actions GRUNDTVIG?

- GRUNDTVIG: Visites préparatoires
- GRUNDTVIG: Visites et échanges pour les personnels de l'éducation des adultes
- GRUNDTVIG: Assistanats
- GRUNDTVIG: Formation continue des personnels de l'éducation des adultes
- GRUNDTVIG: Ateliers
- GRUNDTVIG: Partenariat éducatif
- GRUNDTVIG: Projets de volontariat des seniors
- GRUNDTVIG: Projets multilatéraux
- GRUNDTVIG: Réseaux multilatéraux
- GRUNDTVIG: Mesures d'accompagnement



LE PROGRAMME TRANSVERSAL

Quels sont les objectifs?

Objectifs spécifiques

- Promouvoir la coopération européenne dans des domaines couvrant au moins deux sous-programmes.
- Promouvoir la qualité et la transparence des systèmes éducatifs et de formation des États membres.

Objectifs opérationnels

- Soutenir le développement et la coopération politiques en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie à l'échelle européenne, notamment dans le contexte du nouveau cadre stratégique de coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation (E&F 2020)⁵, ainsi que des processus de Bologne et de Copenhague et de leurs successeurs.
- Assurer une offre suffisante de données, de statistiques et d'analyses afin de soutenir le développement de politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, et suivre les progrès réalisés en la matière au regard des cibles et objectifs, et identifier les domaines requérant une attention particulière.
- Promouvoir l'apprentissage des langues et soutenir la diversité linguistique dans les États membres.
- Soutenir le développement de contenus, services, pédagogies et pratiques innovants basés sur les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
- Veiller à ce que les résultats du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie soient correctement reconnus, mis en évidence et en œuvre à grande échelle.

Remarques:

L'un des critères d'éligibilité au programme transversal exige que toute proposition couvre au moins deux secteurs éducatifs.

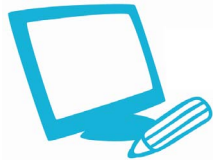
Si la proposition ne couvre qu'un secteur, elle doit être soumise au sous-programme sectoriel associé. Si, par exemple, une proposition vise à développer les supports d'apprentissage linguistique pour les élèves de l'éducation scolaire (groupe cible), elle doit être soumise à Comenius.

Si, par contre, la proposition couvre deux secteurs éducatifs ou plus, elle peut être soumise à l'une des Activités clés du programme transversal. Si une proposition couvre plusieurs secteurs éducatifs et que ses groupes cibles appartiennent également à

⁵ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: Un cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation. COM(2008) 865 final: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0865:FIN:FR:PDF>



plusieurs secteurs éducatifs, elle doit être soumise à l'une des Activités clés du programme transversal. Seuls les projets couvrant plusieurs secteurs éducatifs sont éligibles au titre du programme transversal.



COOPERATION POLITIQUE ET INNOVATION DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (ACTIVITE CLE 1)

Quels types d'activité?

Les activités suivantes sont soutenues par l'activité clé «coopération politique et de l'innovation dans le secteur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie»:

- La mobilité individuelle, y compris les visites d'étude pour les experts et fonctionnaires désignés par les autorités nationales, régionales et locales, pour les directeurs d'établissements scolaires, d'organismes de formation, de conseil et d'orientation, de services des examens, et pour les partenaires sociaux.
- Les projets multilatéraux visant à préparer et à tester les propositions de politiques développées au niveau de l'Union européenne ainsi que les innovations en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie.
- Les réseaux multilatéraux de coopération entre experts et/ou organismes travaillant ensemble sur des questions politiques qui peuvent comprendre:
 - des réseaux thématiques travaillant sur des questions liées au contenu de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ou sur des méthodologies et des politiques concernant ce domaine. Ces réseaux peuvent observer, échanger, identifier et analyser les bonnes pratiques et innovations, et faire des propositions pour une meilleure et plus large utilisation de telles pratiques dans les États membres;
 - des forums sur les questions stratégiques en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie.
- L'observation et l'analyse de politiques et systèmes dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, qui peuvent comprendre:
 - des études et recherches comparatives;
 - le développement d'indicateurs et d'études statistiques, y compris le soutien au travail entrepris dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie en coopération avec Eurostat;
 - le soutien au fonctionnement du réseau Eurydice et le financement de l'Unité européenne Eurydice créée par la Commission.



- Les actions de soutien à la transparence et à la reconnaissance des diplômes et compétences, y compris des diplômes et compétences obtenus par le biais d'un apprentissage non formel ou informel, à l'information et au conseil sur la mobilité à des fins d'apprentissage et à la coopération en matière de contrôle de la qualité, qui peuvent comprendre:
 - les réseaux d'organismes facilitant la mobilité et la reconnaissance, tels qu'Euroguidance et les centres nationaux d'information sur la reconnaissance des diplômes (NARIC);
 - le soutien aux services web transnationaux tels que Ploteus;
 - les activités entreprises dans le cadre de l'initiative Europass, conformément à la décision 2241/2004 du Parlement européen et du Conseil instaurant un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences
- Les autres initiatives («mesures d'accompagnement»), y compris les activités d'apprentissage entre pairs visant à promouvoir les objectifs de l'activité clé.

Plusieurs actions de l'activité clé «Coopération politique et innovation dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie» s'adressent à des organismes, établissements et organisations spécifiques et ne sont pas couvertes par l'appel à propositions général. Elles font l'objet d'appels à propositions distincts ou d'autres arrangements destinés au groupe cible concerné

Quelles sont les actions de la coopération politique et de l'innovation dans le secteur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie?

- AC1: Visites d'étude pour les spécialistes de l'enseignement et de la formation professionnels et les décideurs
- AC1: Études et recherches comparatives
- Réseaux



LANGUES (ACTIVITE CLE 2)

Quels types d'activités?

Les actions suivantes, conçues pour répondre à des besoins éducatifs et de formation relatifs à plusieurs domaines d'un sous-programme, peuvent être prises en charge au titre de l'activité clé de l'apprentissage des langues:

- Les projets multilatéraux visant, entre autres, à:
 - promouvoir la sensibilisation aux langues et l'accès aux ressources d'apprentissage linguistique;
 - favoriser le développement de nouveaux supports d'apprentissage des langues, y compris les cours en ligne, et d'outils de test linguistique.
- Les réseaux dans le domaine de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique.
- Les autres initiatives allant dans le sens des objectifs de l'activité clé, y compris la diffusion et l'exploitation de conférences et autres événements réunissant des projets, des communautés spécifiques et les acteurs concernés («Mesures d'accompagnement»).

Quelles sont les actions Langues?

- AC2: Nouveaux outils / Cours en ligne / Sensibilisation
- AC2: Réseaux multilatéraux
- AC2: Mesures d'accompagnement



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme

GUIDE LLP 2011 2EME PARTIE



DEVELOPPEMENT DE CONTENUS, SERVICES, PEDAGOGIES ET PRATIQUES INNOVANTS BASES SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (ACTIVITE CLE 3)

Quels types d'activité?

Les actions suivantes, conçues pour répondre aux besoins d'enseignement et d'apprentissage relatifs à plus d'un sous-programme, sont prises en charge au titre de l'activité clé des technologies de l'information et de la communication (TIC):

- Les projets multilatéraux visant à promouvoir l'apprentissage fondé sur les TIC intégré aux stratégies éducatives à long terme ainsi que le développement et la diffusion de méthodes, contenus, services et environnements innovants.
- Les réseaux visant à partager et échanger les connaissances, les expériences et les bonnes pratiques.

Quelles sont les actions TIC?

- AC3: Projets multilatéraux
- AC3: Réseaux multilatéraux



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme

GUIDE LLP 2011 2EME PARTIE



DIFFUSION ET EXPLOITATION DES RESULTATS DES ACTIONS SOUTENUES PAR LE PROGRAMME ET LES PRECEDENTS PROGRAMMES ASSOCIES ET ECHANGES DE BONNES PRATIQUES (ACTIVITE CLE 4)

Quels sont les objectifs?

L'objectif principal des actions de l'Activité clé 4 «**Diffusion et exploitation des résultats**» est de favoriser la création d'un cadre permettant l'exploitation efficace des résultats du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et des précédents programmes associés aux niveaux sectoriel, régional, national et européen.

Quels types d'activité?

Les actions suivantes, visant à créer un cadre permettant l'exploitation efficace des résultats du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et des précédents programmes associés aux niveaux sectoriel, régional, national et européen, sont proposées au titre de l'activité clé de diffusion et d'exploitation des résultats:

- Les projets unilatéraux et nationaux
- Les projets multilatéraux visant, entre autres:
 - Le développement d'un cadre pertinent (analyse, mécanismes, méthodes et outils pratiques) facilitant l'exploitation des résultats des projets et programmes;
 - les actions transversales encourageant l'exploitation de résultats à l'échelle européenne (par secteur, par thème, par groupe d'utilisateurs, ...);
 - la promotion des activités «d'exploitation» menées par des réseaux régionaux/européens/sectoriels et dont l'objectif est en particulier de favoriser la création d'un cercle vertueux entre développement d'une politique et expériences pratiques.
- L'élaboration de matériaux de référence pouvant inclure le recueil de données statistiques et d'études pertinentes dans les domaines de la diffusion et de l'exploitation des résultats et de l'échange de bonnes pratiques.



Comment les activités de l'Action clé 4 s'accordent-elles avec les activités de diffusion et d'exploitation des autres domaines du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie?

Les actions financées au titre de cette activité clé ont pour but de compléter et soutenir la diffusion et l'exploitation des résultats de projets spécifiques intégrés au sein des quatre programmes sectoriels et des autres activités clés transversales. Ils visent également les activités financées au titre des mesures d'accompagnement au sein des quatre programmes sectoriels et de l'activité clé 2 Langues. Les projets financés au titre de cette activité clé doivent donc servir à créer des systèmes et des mécanismes de soutien à la diffusion et à l'exploitation des résultats, et favoriser la mise en œuvre d'actions d'exploitation intersectorielles au niveau européen.

Quelles sont les actions de diffusion et d'exploitation des résultats?

- KA4: Projets multilatéraux
- AC4: Études et outils de référence



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme

GUIDE LLP 2011 2EME PARTIE



PROGRAMME JEAN MONNET

Quels sont les objectifs?

Objectifs spécifiques

- Stimuler l'enseignement, la recherche et la réflexion dans le domaine des études sur l'intégration européenne.
- Soutenir l'existence d'une gamme appropriée d'établissements et organismes axés sur les questions d'intégration européenne ainsi que sur l'éducation et la formation dans une perspective européenne.

Objectifs opérationnels

- Stimuler l'excellence dans l'enseignement, la recherche et la réflexion dans le domaine des études sur l'intégration européenne menées dans les établissements d'enseignement supérieur dans l'Union européenne et au-delà.
- Accroître la connaissance et la sensibilisation des spécialistes académiques et plus généralement des citoyens européens, en ce qui concerne les questions d'intégration européenne.
- Soutenir les institutions européennes clés s'occupant des questions d'intégration européenne.
- Soutenir l'existence d'associations et d'institutions européennes de grande qualité impliquées dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Qui peut participer?

- Les établissements d'enseignement supérieur à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne, tels que reconnus par leurs pays d'origine respectifs
- Les associations d'enseignants et de chercheurs, d'instituts et de centres de recherche impliqués dans les études sur le processus d'intégration européenne à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne
- Les associations et représentants des personnes impliquées dans l'éducation et la formation à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme

GUIDE LLP 2011 2EME PARTIE

Quels types d'activité?

Les actions suivantes sont soutenues par l'«Action Jean Monnet»:

Activité clé 1: Soutien à l'enseignement, la recherche et la réflexion sur l'intégration européenne dans des établissements d'enseignement supérieur à travers le monde (Action Jean Monnet):

- Les projets unilatéraux pouvant comprendre:
 - les chaires Jean Monnet, les centres d'excellence et les modules d'enseignement Jean Monnet;
 - les associations de professeurs et autres enseignants de l'enseignement supérieur, ainsi que les chercheurs spécialisés dans l'intégration européenne;
 - le soutien aux chercheurs qui approfondissent leurs recherches dans une université hôte située à l'étranger. (non disponible en 2009);
 - les activités d'information et de recherche liées à l'Union européenne visant à promouvoir la discussion, la réflexion et la connaissance du processus d'intégration européenne.
- Les projets et réseaux multilatéraux, notamment le soutien à la création de groupes de recherche multilatéraux dans le domaine de l'intégration européenne.

Activité clé 2: Subventions de fonctionnement aux institutions spécifiques traitant de l'intégration européenne sont attribuées afin de financer certains coûts de fonctionnement et administratifs des instituts suivants, qui poursuivent un but d'intérêt général européen:

- Le Collège d'Europe (campus de Bruges et de Natolin)
- L'Institut universitaire européen (Florence)
- L'Institut européen d'administration publique (Maastricht)
- L'Académie de droit européen (Trêves)
- L'Agence européenne pour le développement de l'éducation pour les élèves à besoin spécifique (Middelfart)
- Le Centre international de formation européenne (CIFE, Nice)

Activité clé 3: Subventions de fonctionnement en vue de couvrir certains frais de fonctionnement et administratifs d'associations impliquées dans l'éducation et la formation tout au long de la vie. Les bénéficiaires sont sélectionnés sur la base d'un appel à propositions distinct.



Quelles sont les actions Jean Monnet?

- JEAN MONNET: Chaires
- JEAN MONNET: Chaires ad personam
- JEAN MONNET: Centres d'excellence
- JEAN MONNET: Modules d'enseignement
- JEAN MONNET: Activités d'information et de recherche
- JEAN MONNET: Associations de professeurs et de chercheurs spécialisés dans l'intégration européenne
- JEAN MONNET: Groupes de recherches multilatéraux
- JEAN MONNET: Associations européennes actives dans les domaines de l'éducation et de la formation